
Adresse de la société populaire du Havre-Marat, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et applaudit au courage de Geffroy, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire du Havre-Marat, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et applaudit au courage de Geffroy, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 337;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14100_t1_0337_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

et les fanatiques sont des Encelades qu'il a trop longtemps soufferts et dont l'existence accuse la justice et sa puissance.

Nous votons avec vous des remerciemens à l'immortel Geoffroi. S. et F. »

MONCIEN (*présid.*), QUIN (*secrét.*), VALET.

14

Les membres de la société populaire du Havre-Marat, département de Seine-Inférieure, écrivent qu'ils ont frissonné d'horreur en apprenant l'attentat dirigé contre les jours de Robespierre et Collot-d'Herbois; ils applaudissent au courageux dévouement de Geffroy, et disent qu'il n'en est pas un parmi eux qui n'envie son honorable blessure.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le Havre, 8 prair. II*] (2).

« Représentants du peuple,

Nous avons frissonné d'horreur en apprenant l'abominable attentat que la main d'un scélérat a commis sur la représentation nationale dans la personne de Collot d'Herbois, votre collègue.

Cet affreux assassinat eut couvert d'un voile funèbre la République s'il s'était consommé; mais une puissance invisible a rendu vain le projet exécrable de ce forcené; puisse son prompt supplice épouvanter les monstres qui oseraient attenter à vos jours.

Nous avons applaudi avec transports au courage, au dévouement de Geoffroy.

Il n'est pas un seul de nous qui n'envie son honorable blessure et qui ne fut prêt à verser tout son sang pour sauver ou prolonger la vie d'un ami, d'un père de la patrie. S. et F. ».

DARTET (*présid.*), CHAREAU, ALEXANDRA, VALINET.

15

Les citoyens composant le conseil-général de la commune de Givry (3), district de Chalons-sur-Saone, réunis à la société populaire du même lieu, expriment leurs sentimens sur les travaux de la Convention, et leur indignation contre les traîtres et les conspirateurs. Ils annoncent que leur petite commune seule a produit plus de 1,500 livres de salpêtre d'une très-bonne qualité, et que leur atelier, qui est en pleine activité, en produira bientôt davantage. Ils ajoutent que la superstition a entièrement disparu de ces contrées; que leur temple, décoré d'une architecture moderne, dédié à l'Être Suprême et à l'immortalité de l'âme, est dégagé de tous ces simulacres qui ne tendoient qu'à l'idolâtrie en insultant à la raison humaine; et que les objets d'or, d'argent, cuivre, bronze et fer ont été envoyés depuis long-temps pour

augmenter les ressources et les richesses de la République. Enfin, ils terminent en disant qu'aux précédens envois qu'ils ont déjà faits de linge, d'habits, d'armes, d'effets d'équipement en tout genre, ils joignent le reçu des administrateurs de leur district d'un cavalier Jacobin tout armé et équipé, qu'ils fournissent pour la défense de la patrie, et à qui ils ont donné sa route pour l'armée du Rhin, où il est déjà rendu.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Givry, s.d.*] (2).

« Citoyens législateurs,

Une faction liberticide avait longtemps agité le sanctuaire des lois; des perfides conspiraient votre perte et celle de la République; déjà ils se flattaient de l'opérer en vous avilissant, mais votre brûlante énergie, votre fermeté persévérante ont fait échouer les traîtres; ils n'ont pu tenir devant les vertus brillantes que vous leur avez opposées et qui ont sauvé la patrie.

Protéger l'innocence, pardonner à la faiblesse, ne faire trembler que l'iniquité, aplanir et redresser les sentiers de la justice, les purger surtout de ces êtres immoraux qui n'en étaient que les guides infidèles, de ces druides modernes qui tendaient des pièges à l'ignorance et à la crédulité, réformer les mœurs, en même temps que vous repoussez les armées coalisées des tyrans en les faisant trembler jusque dans leur repaire, voilà des travaux et des faits auxquels la postérité aura peine d'ajouter foi et qui voudront bien ceux tant vantés dans la fable d'Hercule.

Que les despotes comptent encore s'ils le peuvent les siècles ou les années qu'ils prétendent avoir illustrés par l'assassinat des peuples ou par leurs brigandages. Nous, nous ne compteront désormais que les jours, les heures et les instans qu'ont existé les martyrs de la liberté et ceux de nos représentans fidèles qui resteront à leur poste.

Continuez donc, Pères de la patrie, vous que le peuple a chargés de son bonheur, à affermir notre liberté, et tandis que vous la consolidez en l'entourant de toutes les vertus morales et civiques, nous nous occuperons, ainsi que nous l'avons fait jusqu'à présent, de faire exécuter vos salutaires décrets avec tout le zèle et la surveillance qui caractérisent de vrais patriotes; déjà notre petite commune a produit seule plus de 1500 livres de salpêtre d'une très bonne qualité. Notre atelier qui est en pleine activité en produira bientôt davantage et nous augmenterons ainsi la masse du nitre qui doit foudroyer nos ennemis; déjà les parents de nos braves défenseurs, et nos patriotes indigents vont jouir des bienfaits et de la munificence de la nation; la superstition a entièrement disparu de nos contrées; notre temple décoré d'une architecture moderne dédié à l'Être Suprême et à l'immortalité de l'âme, est dégagé de tous les simulacres qui ne tendoient qu'à l'idolâtrie en insultant à la raison humaine. Les objets d'or,

(1) P.V., XXXIX, 35. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); J. Lois, n^o 616; Mon., XX, 665; Mess. soir, n^o 657; J. Sablier, n^o 1362; J. Fr., n^o 620; M.U., XL, 285.

(2) C 306, pl. 1161, p. 6.

(3) Saône et Loire.

(1) P.V., XXXIX, 36. Bⁱⁿ, 25 prair. (2^e suppl^t) et 4 mess. (2^e suppl^t).

(2) C 305, pl. 1148, p. 8.